

Déclaration du Congo au sein de la 6^{ème} Commission de la
79^{ème} Session de l'AGNU

**Point 86 : « la protection des personnes en cas de
catastrophes »**

**Lue par Nicaise Servais DOUCKAGA NZENGUI,
Conseiller en charge des questions juridiques à la
Mission Permanente du Congo auprès des Nations Unies.**

Merci Monsieur le Président de permettre à ma délégation de s'exprimer sur le point 86, consacrée à la protection des personnes en cas de catastrophes.

Nous souscrivons à la position exprimée par la République de l'Ouganda au nom du Groupe africain.

A titre national, ma délégation aimerait faire quelques observations suivantes :

Monsieur le Président,

La situation de la personne humaine en cas de catastrophes ne cesse de préoccuper la communauté internationale qui en subit les conséquences soit du fait des hommes, soit du fait du fonctionnement régulier de la nature. Allusions faites aux changements climatiques illustres par élévation du niveau de la Mer, ouragans, tempêtes, éruptions volcaniques, pluies torrentielles, inondations ect...) qui souvent troublent la quiétude des populations qui en cas de catastrophes, deviennent vulnérables a tous point de vue et les groupes les plus impactés sont les pays économiquement moins avances. D'où s'impose la nécessité de la prise en charge des personnes affectées.

A cet égard, ma délégation salue la Commission du Droit International pour les efforts fournis dans le cadre des politiques efficaces visant la protection des personnes en cas de catastrophe surtout en ce qui concerne le projet d'article qui s'y attache.

C'est ainsi que l'attention de tous est appelée sur la nécessité de conjuguer un stratégie commune mondiale susceptible non seulement de réduire les risques, mais de faire face à des défis humanitaires de tous ordres qui s'imposent en temps opportun ainsi qu'en temps réel.

C'est ici l'occasion de témoigner toute notre gratitude vis-à-vis des partenaires de développement pour toute l'assistance diversifiée que le Congo a bénéficié en cas de catastrophes dont les plus récentes remontent au deuxième trimestre 2024.

En République du Congo des politiques publiques nationales de résilience sur la base d'un cadre normatif conséquent, en lien avec les accords de Paris sur les changements climatiques, sont mise en œuvre aussi bien dans le cadre de l'aménagement du territoire que de la prise en charge des personnes en cas de catastrophe, conformément au respect des droits et la dignité humaines et de la souveraineté des Etats. Impliquant bien entendu des personnels tant de la force publique en général que de la sécurité civile en particulier.

Dans le même cadre, la République du Congo est état partie a plusieurs traites, protocoles et conventions de l'Union africaine portant assistance et protection des personnes déplacées du fait des guerres ou de catastrophes, dont la convention de Kampala de 2009, la déclaration de Yaoundé sur la mise en œuvre de Sendai sur les risques de catastrophe en Afrique, ainsi qu'elle ratifiera de plein gré, tout autre législation régionale et sous régionale, consacrée essentiellement à la protection des personnes en cas de catastrophe.

Pour ce faire, il serait tout de même, bien indiqué de :

- Poursuivre et Mise en œuvre de protection contre les catastrophes ;
- Promotion de la Bonne gouvernance en matière de gestion de catastrophes ;
- Encourager de Signer et ratifier les conventions pertinentes portant mise en place des Mécanismes de protection en cas de catastrophe

- Partager des meilleures pratiques nationales, régionales et internationales, notamment, les actions de solidarité dont le secours et l'assistance d'urgence, conformément aux résolutions cotees 76/79 et 46/182 de l'Assemblée générale des nations unies.

Monsieur le Président,

En conclusion et tout en appréciant la qualité du projet d'articles qui attend les contributions de tous, la délégation du Congo souhaiterait compter sur la solidarité internationale pour encourager toutes démarches et stratégies visant à élaborer et mettre en œuvre des traites, protocoles et conventions devant prévenir et faire face efficacement aux défis qui s'imposent à l'humanité en cas de catastrophe.

Je vous remercie.